

PLAN ZONAL DE SÉCURITÉ 2020-2025.

ZP 5337 « BRUNAU »

Fleurus, Pont-à-Celles, Les Bons Villers

Christian MARIT
1^{er} Commissaire Divisionnaire
Chef de Corps

TABLE DES MATIERES

Préface	p. 04
La zone de police « BRUNAU »	p.07
Pourquoi le nom BRUNAU	p.07
Aspects démographiques et mobilité	p.07
Evaluation du Plan Zonal de Sécurité 2014 – 2019	p.09
Rappel	p.09
Les Priorités du PZS 2014- 2019	p.10
1. La sécurité routière	p.10
a. Aperçu global des accidents de roulage avec lésions corporelles	p.10
i. Sur l'ensemble de la zone de police	p.10
ii. En conclusion	p.12
b. Une cause est l'alcoolémie au volant	p.14
i. Aperçu global du nombre de conducteurs contrôlés	p.14
ii. Information sur ce nombre de conducteurs contrôlés	p.14
iii. Information quant au nombre de conducteurs en infraction	p.16
iv. Participation aux Campagnes BOB	p.16
c. Une autre cause est la vitesse excessive	p.17
i. Aperçu global du nombre de conducteurs contrôlés	p.17
d. Aperçu global du nombre d'infractions en matière de ceintures de sécurité et de GSM au volant	p.18
2. Deuxième priorité : e phénomène relatif à la drogue	p.19
3. Troisième priorité : radicalisme, de l'extrémisme violent et du terrorisme	p.20
4. Point d'attention particulier : les vols qualifiés dans les habitations (VQH)	p.21
a. Les vols qualifiés sur la zone de police	p.22
b. Les vols qualifiés dans les habitations à Fleurus	p.22
c. Les vols qualifiés dans les habitations à Pont-à-Celles	p.22
d. Les vols qualifiés dans les habitations à Les Bons Villers	p.22
e. Analyse	p.23
Présentation des données disponibles en vue du choix des objectifs stratégiques	p.24
1. Données subjectives	p.24
a. La note de politique générale 2018-2019 du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité	p.24
b. Le plan de dispositif de prévention du Gouvernement Wallon contre le radicalisme (17.02.2019)	p.24
c. Déclaration de politique générale de la Ville de Fleurus 2019-2024	p.24

d.	Déclaration de politique générale de la commune de Pont-à-Celles 2019 – 2024	p.26
e.	Déclaration de politique générale de la commune de Les Bons Villers 2019 – 2024	p.26
f.	Les moniteurs de sécurité	p.28
	i. Moniteur de sécurité de la Ville de Fleurus	p.28
	ii. Moniteur de sécurité de la Commune de Pont-à-Celles	p.31
	iii. Moniteur de sécurité de la Commune de Les Bons Villers	p.33
	iv. Synthèse des faits considérés comme prioritaires par l'échantillon des personnes sondées	p.35
2.	Données objectives	p.36
	a. Répartition du nombre de délits en regard de la population de la zone de police	p.36
	b. Aperçu global des phénomènes de criminalité	p.37
	c. Analyse du suivi annuel de la criminalité violente sur l'ex arrondissement de Charleroi – Priorités de Monsieur le Procureur du Roi	p.40
	d. Incendies de véhicules	p.41
	e. Le Plan de gestion du nouveau Procureur du Roi de Charleroi	p.42
	i. Politique intégrale et intégrée de lutte contre le trafic et la consommation de stupéfiants	p.42
	ii. La rédaction et transmission des procès-verbaux	p.43
	f. Personnel et moyens	p.45
	i. Personnel	p.45
	ii. Moyens	p.47
	Objectifs du Plan Zonal de Sécurité 2020 – 2025	p.49
	1. La sécurité routière	p.49
	2. Les stupéfiants	p.51
	3. Le radicalisme, l'extrémisme violent et le terrorisme	p.53
	4. Point d'attention particulier : les vols qualifiés habitations	p.55
	Investissements de la zone de police	p.56
	1 En matière de véhicules	p.56
	2 En matière de vitesse	p.56

PREFACE.

Contribuer à assurer la sécurité et la qualité de vie sur son territoire en exerçant une fonction de police orientée vers la communauté et guidée par l'information constitue la volonté du corps de police de la zone BRUNAU.

Tout comme cela constituait et constitue toujours une priorité des autorités administratives des entités communales de Fleurus, Pont-à-Celles et de Les Bons Villers qui composent la zone de police et qui consentent à des efforts financiers importants pour arriver notamment à une plus grande maîtrise de la criminalité et contribuer à améliorer la qualité de vie des citoyens.

Même si le plan zonal est considéré comme un plan policier, la réussite d'un tel projet n'est pas uniquement l'affaire des seuls services de police, c'est l'affaire de chacun des partenaires, qui doivent œuvrer ensemble notamment les services du Parquet, de la Police fédérale, etc...

Le plan zonal est donc une analyse synthétique de l'environnement de la zone, de ses particularités et de la criminalité qui donne les grandes orientations qui seront suivies pour le travail consacré aux phénomènes de sécurité et de qualité de vie ainsi qu'au travail nécessaire pour assurer le fonctionnement interne des services.

L'article 36 de la Loi du 7 décembre 1998 (M.B. 05/01/1999) qui organise un service de police intégré, structuré à deux niveaux (L.P.I.) et qui prévoit la création d'un Conseil zonal de sécurité, précise que le plan zonal de sécurité comprend :

- Les missions et objectifs prioritaires déterminés par les Bourgmestres et le Procureur du Roi , chacun en ce qui concerne ses compétences, qui sont intégrés dans une approche globale de la sécurité ainsi que la manière dont ces missions et objectifs sont atteints ;
- La capacité de la Police Locale destinée à l'exécution des missions de police judiciaire et de police administrative et qui doit permettre que l'exécution de ces missions puisse être assurée en tout temps, en particulier les missions locales ;

- La contribution de la Police Locale à l'exécution des missions à caractère fédéral comme visées à l'article 61 de la L.P.I. ;
- Les missions et objectifs particuliers à une commune de la zone, qui correspondent à une intervention budgétaire de cette commune, dépassant la dotation convenue conformément à l'article 40 alinéa 3 de la L.P.I. .

La police locale assure la gestion des événements et des phénomènes locaux en luttant contre la criminalité et en améliorant le sentiment de sécurité de la population . Pour ce faire, la Police Locale applique les principes de la police axée vers la communauté, dont les piliers constituent le cadre de référence de la police intégrée.

La détermination des objectifs du plan zonal tiendra bien évidemment compte des caractéristiques de criminalité, des capacités et des moyens de la zone et également :

- Du plan de gestion et des priorités de Monsieur le Procureur du Roi de Charleroi, Vincent FIASSE;
- Du plan de dispositif de prévention contre le radicalisme du gouvernement wallon ;
- Des moniteurs de sécurité pour les communes de Fleurus, Pont-à-Celles et Les Bons Villers ;
- Des données statistiques objectives.

Une attention particulière a été accordée à l'évaluation du plan zonal précédent afin de tenir compte de la réalité du fonctionnement policier et ainsi de proposer une gestion et des actions pragmatiques simples et réalisables. La gestion actuelle se limite à satisfaire les nécessités opérationnelles puisque la capacité nette disponible est entièrement dédiée au travail régulier, indépendamment des efforts consentis par les communes pour l'engagement de personnels indisponibles sur le marché de la mobilité.

Le présent Plan zonal détermine des objectifs prioritaires pour la période 2020 – 2025. Il fera l'objet d'évaluations constantes à l'issue desquelles les capacités mobilisées pour les objectifs totalement rencontrés seront réorientées, il en sera de même pour les capacités supplémentaires qui se révéleraient disponibles au sein de la zone, laquelle assurera, avec les moyens dont elle dispose, une gestion la plus efficiente possible.

Les jalons de la politique criminelle étant posés, toutes les énergies doivent se tourner vers l'exécution du présent, afin d'œuvrer pour une qualité optimale de sécurité pour tous les citoyens.

LA ZONE DE POLICE « BRUNAU »

Pourquoi le nom « Brunau »

Le territoire de la zone de police est traversé par la chaussée romaine Brunehaut. A l'époque il s'agissait d'une importante voie de communication qui reliait la ville de Bavay à celle de Cologne et va se transformer en une ligne de fortifications préservant la frontière de l'Empire Romain. Ce qui a donné l'idée d'intituler la zone de police « Brunau ».

ASPECTS DÉMOGRAPHIQUES ET MOBILITÉ.

La Zone de police BRUNAU est une zone pluricommunale composée des entités de Fleurus, Pont-à-Celles et Les Bons Villers qui totalisent une population totale de 49.444 habitants sur une superficie totale de 15.756 hectares traversée par 647 kilomètres de routes.

La répartition est la suivante, la Ville de **FLEURUS** comprend les communes de Fleurus, Saint-Amand, Brye, Heppignies, Lambusart, Wangenies, Wanfercée-Baulet et Wagnelée. Elle compte une population de 22.704 habitants (11733 femmes et 10971 hommes), une superficie de 5.928 hectares et 268 kilomètres de voiries. La densité de population est de 382.2 habitants/km². L'âge moyen des habitants est de 41,6 ans.

L'entité de **PONT-À-CELLES** comprend les communes de Pont-à-Celles, Luttre, Liberchies, Obaix, Buzet, Thiméon, Viesville et Rosseignies. Elle a une population de 17.283 habitants (8.889 femmes et 8.394 hommes), une superficie de 5.573 hectares et 243 kilomètres de voiries. La densité de population est de 308.1 habitants/km². L'âge moyen des habitants est de 40,9 ans

L'entité de **LES BONS VILLERS** englobe les communes de Mellet, Rèves, Villers-Perwin, Wayaux et Frasnes-lez-Gosselies. Elle a une population de 9.457 habitants (4.864 femmes et 4.593 hommes), une superficie de 4.255 hectares et 136 kilomètres de voiries. La densité de population est de 220.1 habitants/km². L'âge moyen des habitants est de 41,6 ans.

Il s'agit d'une zone de grande étendue comprenant un vaste réseau routier et traversée par les autoroutes E 42 et A 51, A 54 , et les nationales N 5, N 586, N 587 , N 29, N 912, , N 567, N 568

En outre, le développement de l'aéroport de Charleroi et des zonings draine un trafic dense sur les diverses routes qui traversent le territoire de la zone.

On note la présence de deux gares importantes (Luttre et Fleurus) permettant la mobilité de nombreux navetteurs vers Charleroi, Namur, Ottignies et Bruxelles, ainsi que de nombreuses lignes TEC.

La ville de Fleurus est un centre urbain situé au nord de Charleroi, qui comprend de nombreux établissements scolaires et également 3 zonings et une entreprise nucléaire IRE.

L'entité de Pont-à-Celles bien qu'ayant un caractère plus rural contient quelques quartiers résidentiels (Obaix, Buzet). En ce qui concerne l'entité de Les Bons Villers elle présente un caractère rural plus affirmé. Il est à noter qu'elles hébergent chacune une école secondaire et de nombreuses implantations primaires et maternelles.

EVALUATION DU PLAN ZONAL DE SECURITE 2014 - 2019

RAPPEL

LES PRIORITES

1) LA SECURITE ROUTIERE

Avec l'objectif de maintenir voire diminuer les accidents de roulage avec lésions corporelles en s'attaquant aux causes :

- La vitesse excessive
- La conduite sous influence (alcool)
- Le port de la ceinture de sécurité

2) LE PHENOMENE DE LA DROGUE

Avec l'objectif de contribuer à lutter contre le climat d'insécurité dans certains quartiers en contrôlant les jeunes au niveau des stupéfiants.

3) LA PREVENTION DU RADICALISME , DE L'EXTREMISME VIOLENT ET DU TERRORISME

Avec l'objectif de contribuer à la prévention en accordant une attention particulière à l'échange de l'information.

1 POINT D'ATTENTION PARTICULIER

LES VOLS QUALIFIES DANS LES HABITATIONS

LES PRIORITES DU PZS 2014 - 2019

1) LA SECURITE ROUTIERE

Avec l'objectif de maintenir voire diminuer les accidents de roulage avec lésions corporelles en s'attaquant aux causes :

A) APERÇU GLOBAL DES ACCIDENTS DE ROULAGE AVEC LÉSIONS CORPORELLES.

La priorité concerne les accidents de roulage avec lésions corporelles qui entraînent non seulement une souffrance physique et également un coût financier au niveau des soins médicaux et des assurances, de même qu'un impact économique par les jours de travail qui ne sont pas prestés.

1) SUR L'ENSEMBLE DE LA ZONE DE POLICE

	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (avril)
Accidents dégâts matériels.	336	354	329	335	340	108
Accidents avec lésions corporelles.	129	119	110	92	102	27
Accidents mortels	4	4	6	2	0	0
Tués	4	5	7	2	0	0
Blessés graves	8	13	13	3	3	0
Blessés légers	151	132	130	129	128	36

On constate que le nombre d'accidents dégâts matériels reste plus ou moins stable.

Par contre on relève une **diminution de 21 %** du nombre d'accidents avec lésions corporelles entre 2014 avec 129 ARLC et 2018 avec 102 ARLC.

Différentes raisons peuvent être avancées. Sur le plan policier, nous avançons bien évidemment l'augmentation du risque pour les conducteurs d'être contrôlés par un service de police, les tableaux reprenant les nombres de contrôles dans les pages suivantes l'attesteront, mais il faut également tenir en compte l'aménagement de nombreuses voiries réalisés par les communes et aussi l'amélioration de la sécurité au niveau des véhicules.

En ce qui concerne le nombre d'accidents mortels ou le nombre de tués, il est trop petit pour être significatif. De plus on pourrait compter, pour un seul accident, plusieurs tués suivant le type de véhicule (camionnette, bus,...)

Il en est de même pour les blessés graves qui passe de 8 en 2014 à 3 en 2018 .

Il est intéressant de constater que le nombre de blessés légers est également en diminution constante, diminuant de 15,3 % entre 2014 avec 151 blessés légers et 2018 avec 128 blessés légers.

Même si tous les chiffres sont encourageants et malgré tous les efforts consentis, il y a toujours trop de victimes résultant des accidents de roulage, davantage d'ailleurs que les victimes de faits judiciaires.

Nous examinons ensuite le détail sur les entités communales qui composent la zone de police.

En regard de la population qui compose les entités communales

Les trois entités communales qui composent la zone sont peuplées de 49.444 habitants

Soit Fleurus = 22.704 habitants = 45,91 % de la population de la zone

Soit Pont-à-Celles = 17.283 habitants = 34,95 % de la population de la zone

Soit Les Bons Villers = 9.457 habitants = 19,12 % de la population de la zone,

On constate que le nombre d'ARDM et d'ARLC correspond à ce pourcentage à peu de chose près à ce pourcentage.

En regard avec le nombre de kilomètres de voiries des différentes entités communales

Les trois entités communales de la zone possèdent un kilométrage de voiries de 647 kms

Soit Fleurus = 268 kms = 41,4 %

Soit Pont-à-Celles = 243 kms = 37,5 %

Soit Les Bons Villers = 136 kms = 21 %

On pourrait poursuivre par le nombre de kilomètre en zone rurale ou urbaine, mais l'on constate que les chiffres sont proches l'un de l'autre

2) EN CONCLUSION

Cela revient à dire que les actions menées dans cette priorité relative à la sécurité routière se doivent d'être poursuivies de manière quasiment identique sur les trois entités communales.

Année 2018	Fleurus	Pont-à-Celles	Les Bons Villers
ARDM	169 = 49,7 %	117 = 34,4 %	54 = 15,88%
ARLC	50 = 49,01 %	34 = 33,3 %	18 = 17,6 %
Accidents mortels	0	0	0
Tués.	0	0	0
Blessés graves.	1	2	0
Blessés légers	66 = 51,5 %	40 = 31,2 %	22 = 17,1 %

Dès 2014, les procès-verbaux relatifs au Code de la Route ont été standardisés au sein de la zone pour faciliter le travail de rédaction et permettre ainsi d'augmenter la capacité disponible.

Le 19 décembre 2014, un accord de coopération a été conclu entre la police fédérale de la route de Namur – Centre de traitement régional de Namur - et la zone de police « Brunau » pour le traitement des infractions routières constatées par des appareils numériques.

Les données relatives à ces infractions (date, lieu de l'infraction, photographie du véhicule par le radar) transitent via un canal informatique au CRT qui identifie les propriétaires des véhicules en infraction, rédige et transmettent les procès-verbaux aux contrevenants.

a) Accidents sur la Ville de FLEURUS

	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (avril)
Accidents dégâts matériels.	177	178	194	176	169	57
Accidents avec lésions corporelles.	66	61	64	42	50	12
Accidents mortels	3	2	4	2	0	0
Tués.	3	3	4	2	0	0
Blessés graves.	2	5	12	2	1	0
Blessés légers	83	70	75	68	66	16

b) Accidents sur la commune de PONT-A-CELLES

	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (avril)
Accidents dégâts matériels.	91	111	88	104	117	30
Accidents avec lésions corporelles.	33	30	29	31	34	6
Accidents mortels	0	0	0	0	0	0
Tués.	0	0	0	0	0	0
Blessés graves.	5	5	1	0	2	0
Blessés légers	33	37	36	36	40	8

c) Accidents sur la commune de LES BONS VILLERS

	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (avril)
Accidents dégâts matériels.	68	65	47	55	54	21
Accidents avec lésions corporelles.	30	28	17	19	18	9
Accidents mortels	1	2	2	0	0	0
Tués.	1	2	2	0	0	0
Blessés graves.	1	3	1	1	0	0
Blessés légers	35	26	19	25	22	12

Une vigilance doit être apportée sur l'entité de Pont-à-Celles.

B) Une des CAUSES est L'ALCOOLÉMIE AU VOLANT

1) Aperçu global du NOMBRE DE CONDUCTEURS CONTRÔLÉS en matière D'ALCOOLÉMIE au volant sur la zone de police (contrôles orientés).

	2014	2015	2016	2017	2018
Nb de conducteurs contrôlés.	3.690	3.271	4.951	5.434	3.832
Nb de pré-tests réalisés.	0	285	4.562	5.431	3.823
Nb de pré-tests négatifs.	0	278	4.381	5.196	3.739
Nb de pré-tests positifs.	0	7	181	235	84
Nb de tests d'haleine réalisés.	3.691	3.071	643	236	98
Nb de tests négatifs.	3.591	2.988	556	156	64
Nb de tests Alertes	41	31	41	29	22
Nb de tests positifs.	59	52	46	51	12
TOTAL	100	83	87	80	34
Alerte + positifs	=	=	=	=	=
	2,73 %	2,53 %	1,75 %	1,47 %	0,88 %
Nb de refus alcool.	0	0	0	0	0
Nb de prises de sang.	1	0	0	0	0
Nb de retraits de permis.	17	10	17	54	5

2) Information quant au nombre de CONDUCTEURS CONTRÔLÉS suivant les années

La baisse du nombre de conducteurs contrôlés en matière d'alcoolémie de l'année 2015, s'explique car dès janvier 2015 la menace terrorisme a fait son apparition. Néanmoins malgré celle-ci, des contrôles ont été maintenus en augmentant la sécurité par un nombre plus important de membres du personnel, ce qui a entraîné une diminution du nombre de conducteurs contrôlés.

L'année 2016 a vu le nombre de conducteurs contrôlés repartir à la hausse, grâce notamment à l'évolution technologique et l'acquisition d'appareils « sampling », acquisition judicieuse décidée par le Conseil de police.

Remarque : L'appareil « sampling » n'est pas un analyseur mais un test qui mesure le niveau d'alcool lorsque le conducteur souffle dans ce petit cône. S'il est positif un éthylotest est réalisé. Il arrive que si un passager est sous l'influence de l'alcool que l'appareil « sampling » détecte mais l'éthylotest a vite fait de donner une mesure correcte.

La hausse s'est maintenue en 2017.

Avec ces appareils, le temps de contrôle est réduit (plus besoin de faire chauffer l'ETT et de laisser 15 minutes au conducteur pour qu'il puisse neutraliser l'alcool de bouche), ce qui permet de contrôler un plus grand nombre de conducteurs. Ces contrôles sont repris au tableau, dans la rubrique « pré-tests réalisés » à partir de 2015 et surtout les années suivantes, et entraînent la diminution du nombre de tests d'haleine réalisés, ceux-ci n'étant plus pratiqués que lorsqu'un conducteur réagit à l'analyse du « sampling ». L'année 2017 a vu une augmentation du nombre de conducteurs contrôlés de + 147 % par rapport à 2014,

Remarque :

La technologie nous a aidés, comme je viens de le préciser, mais elle nous dessert dans un autre domaine, celui de la communication. En effet, lorsqu'un contrôle est programmé, il n'est plus nécessaire que je me déplace pour vérifier si celui-ci est réalisé, il suffit que je me connecte aux réseaux sociaux pour savoir s'il a lieu.

Nous diminuons le temps de présence par lieu de contrôle mais il ne faut néanmoins pas diminuer la signalisation du dispositif pour la sécurité du personnel et l'installation de cette protection prend du temps.

La diminution pour l'année 2018, bien que les contrôles en matière d'alcoolémie sont toujours une priorité, s'explique par le fait que 4 membres du personnel sur les 11 que compte le service circulation, ont été absents (2 membres du personnel ont été en maladie de longue durée toute l'année, 1 membre du personnel en maladie de longue durée de 8 mois et 1 membre du personnel est parti à la formation « commissaire » et ne pouvait donc être remplacé).

Et ce n'est qu'à l'automne qu'un INPP et 2 INP sont venus compléter quelque peu le cadre.

3) Information quant au nombre de CONDUCTEURS EN INFRACTION

On constate que le pourcentage de conducteurs contrôlés positifs reste faible. Il convient, pour le calculer, de faire l'addition du nombre de tests « alerte » (qui donnent lieu à une perception immédiate de 174 euros) avec le nombre de tests positifs et le nombre de prises de sang. En effet, un conducteur qui ne parvient pas à souffler dans l'éthylotest se voit proposer une prise de sang.

Nous arrivons donc ainsi à un pourcentage de 2,73 % en 2014 (100/3690), 2,53 % en 2015 (83/3271) ; 1,75 % en 2016 (87/4951) ; 1,47% en 2017 (80/5434) et 0,88 % (34/3832).

4) Participation aux Campagnes « BOB »

Il est à noter que notre zone participe activement aux campagnes BOB d'été et BOB d'hiver, même si maintenant ces campagnes ont une durée très longue (exemple campagne BOB d'été 2019 du 06/06/2019 à 18 heures au 02/09/2019 à 6 heures).

C'est ainsi que pour la campagne « BOB »

2014/2015 = 794 conducteurs contrôlés = 15 positifs = 1,8 %

2015/2016 = 2.027 conducteurs contrôlés = 41 positifs = 2,02 %

2016/2017 = 1.506 conducteurs contrôlés = 23 positifs = 1,5 %

2017/2018 = 2.457 conducteurs contrôlés = 28 positifs = 0,96 %

2018/2019 = 3.173 conducteurs contrôlés = 34 positifs = 1,07 %

A titre informatif le pourcentage de tests positifs pour la province de Hainaut pour la période

2017/2018 est de 3,60 %

2018/2019 est de 2,89 %

C) Une autre CAUSE est LA VITESSE EXCESSIVE AU VOLANT

1) Aperçu global du NOMBRE DE CONDUCTEURS CONTRÔLÉS en matière de VITESSE sur la zone de police (contrôles orientés).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019 avril
Nombre de véhicules contrôlés	32.756	54.700	30.836	25.283	33.370	16.105
Nombre de véhicules. en infraction	4.581 = 13,9 %	7.666 = 14,01 %	4.803 = 15,57 %	3.439 = 13,6 %	5.367 = 16 %	2.578 = 16 %
Nombre de retraits de permis	2	8	0	27	6	13
Nombre d'heures du contrôle	301,83	302,38	149,97	133,37	191,8	97,92
Nb d'heures-homme pdt contrôle	304,60	604,77	299,93	282,25	365,38	167,18
Nb d'heures-homme préparation/ad min	132,42	203,57	107,97	88,47	121,72	59,13

Les excès de vitesse sont une des causes des accidents et plus encore des accidents avec lésions corporelles.

Le nombre de contrôles en matière de vitesse a été également influencé par le niveau 3 de l'OCAM car il n'était plus souhaitable pour la sécurité du personnel de laisser un agent de police seul et non armé dans le véhicule radar. Il a donc été nécessaire d'y adjoindre un inspecteur armé. De plus, la zone ne possédant qu'un seul radar, il est parfois indisponible ne fût-ce que pour l'étalonnage annuel ou lors d'une panne.

Devant le souhait du nouveau Collège de Police, fortement impliqué dans la sécurité routière, un second radar est arrivé le 19 juin 2019, ce qui permettra une plus grande

souplesse et une continuité. Le lecteur attentif aura déjà remarqué une augmentation des véhicules contrôlés par rapport à l'année 2018 puisque proportionnellement au mois d'avril 2019, le nombre devrait être de 11.123 alors que nous en sommes déjà à 16.105.

Le Collège a parfaitement raison de mettre l'accent sur les contrôles de vitesse, car on constate que les citoyens belges en matière de vitesse n'ont pas encore perçu, à la différence de l'alcoolémie, les dangers de la vitesse lors d'un accident.

C'est ainsi qu'indifféremment du nombre de véhicules contrôlés le pourcentage de **conducteurs en infraction reste stable**, 13,98 % en 2014 ; 14,01 % en 2015 ; 15,57 % en 2016 ; 13,62 % en 2017, 16% en 2018 et toujours 16 % en 2019 d'où la nécessité de maintenir voire d'accentuer les efforts en ce domaine.

D) Aperçu global Du nombre d'infractions en matière de CEINTURES DE SECURITE ET DE GSM AU VOLANT.

Infractions	2014	2015	2016	2017	2018
Ceintures	109	47	65	28	19
GSM	103	64	34	27	19

Etant donné que la constatation reste difficile notamment lors d'un contrôle routier où les citoyens mettent rapidement leur ceinture de sécurité ou rattachent leur GSM, quant à la constatation au « vol » les citoyens cherchent souvent un prétexte pour dire que ce n'était pas un GSM .

2) DEUXIEME PRIORITE : LE PHENOMENE RELATIF A LA DROGUE

Principalement il s'agit de contribuer à lutter contre le climat d'insécurité dans certains quartiers en contrôlant les jeunes au niveau des stupéfiants.

		2015	2016	2017	2018	2019 mai
Perquisitions / mandat / flagrant délit		10	16	12	6	3
Saisies.	Drogues douces.	1.419,62 gr.	200 kilos et 901,08 gr.	1.598 gr.	1.689 gr.	200 gr
	Drogues dures.	3.64 gr	91.98 gr.	105.3 gr.	25 gr.	96 gr
	Plants cannabis.	558 plants	92 plants	11 plants	102 plants	0
	Méthadone, extasy. (pilules)	19 p.	2 p.	0	102 p.	8 p
	Objets (gsm, ...)	2.241 p.	578 p.	11 p	139 p	0
	Argent euros.	17.225	8.654	2.765	2.100	340
Mandats d'arrêts.		5	9	1	0	0
Présentation/relaxe		16	11	5	2	1
PV initiaux / subséquents		181	236	176	93	46
Patrouilles/opération/ enquêtes.	Nbre heures.	2.318	3.515	1.980	1.690	312

Il s'agit ici plutôt de l'activité policière qui est comptabilisée, néanmoins la présence policière axée sur ce phénomène existe.

Les chiffres en matière de saisies ne donnent pas nécessairement une bonne indication du nombre d'opérations car si on regarde les 200 kilos de cannabis saisis en 2016 dans une opération intitulée « zigoto » laquelle a généré un nombre considérable de procès-verbaux. La plupart des saisies ne sont que de quelques grammes saisis souvent sur des dealers, consommateurs eux-mêmes mais qui rentrent bien dans la priorité qui consiste à lutter contre le climat d'insécurité au niveau des quartiers et des nuisances que cela provoque.

On peut parfois déplorer le dilemme qui existe au niveau des consommateurs à savoir si ce sont des « victimes » ou des « délinquants » et la difficulté qu'à la « justice » pour ramener ces jeunes dans le droit chemin.

Les policiers ont parfois l'impression qu'ils remplissent le « tonneau des danaïdes »

3) TROISIEME PRIORITE

a) Radicalisme, de l'extrémisme violent et du terrorisme

De manière plus précise, nous souhaitons contribuer à la prévention de la radicalisation, de l'extrémisme violent et du terrorisme, en accordant une attention particulière à l'échange de l'information.

Nous savons tous ce qu'a été la montée du radicalisme au sein de la Belgique et des répercussions que cela avait entraîné au niveau de notre zone de police.

Nous rappelons qu'en date du 28 mars 2017, le Conseil zonal de sécurité a approuvé l'intégration dans le plan zonal d'un objectif supplémentaire, à savoir le fait de contribuer à la prévention de la radicalisation, de l'extrémisme violent et du terrorisme, en accordant une attention particulière à l'échange de l'information.

La zone a l'avantage de ne pas avoir sur son territoire de mosquée, d'école coranique ou de synagogue. Néanmoins le recueil de l'information est primordial car nul n'est à l'abri d'une personne qui se laisse aller au radicalisme.

Avec l'installation des nouveaux Collèges Communaux, les nouveaux Bourgmestres ont déjà pris la mesure de cette matière puisque des « arrêtés de police portant création de CSIL R » ont déjà été pris. Des CSIL R ont été relancées et déjà une réunion CSIL R s'est tenue à Pont-à-Celles le 24 avril 2019 et une autre à Fleurus en date du 15 mai 2019. La dynamique est donc bien lancée.

POINT D'ATTENTION PARTICULIER

LES VOLS QUALIFIÉS DANS LES HABITATIONS (VQH)

Si ce point n'apparaît pas stricto sensu dans les priorités, il s'agit d'un phénomène qui déborde bien au-delà de la zone et qui touche tout l'arrondissement et crée un sentiment d'insécurité.

Une attention toute particulière y était apportée.

Il est vrai que combattre le phénomène n'est pas aisé car dès que les auteurs ont pénétré dans une habitation ils sont hors des regards d'une patrouille de police.

Les enquêtes judiciaires ne sont pas facilitées car avec les émissions télévisées les auteurs ont des informations sur ce qu'il convient de faire pour ne pas laisser de trace.

Dans les communes nous constatons également que le lien social n'est plus aussi fort qu'auparavant, preuve est de constater que les citoyens malgré des tentatives n'arrivent pas à s'unir pour participer à un PLP. De plus, à notre époque, la famille entière travaille et dès lors les enquêtes de voisinage ne sont plus aussi rentables qu'auparavant.

Néanmoins il reste la prévention toujours nécessaire et la zone possède dans chaque poste de police au moins un techno préventionniste (4 au total) qui recontacte les personnes victimes d'un vol qualifié habitation. Ce personnel techno préventionniste participe également à notre journée de la sécurité routière ou encore participe lors de journées « porte ouverte des établissements scolaires ».

De plus nul commune n'est à l'abri d'une bande de « maraudeurs » qui pille un quartier.

Nous ne semblons pas concernés par les gens du voyage avec qui nous entretenons de bons rapports. Est-il besoin de rappeler que chaque année à Liberchies l'un d'entre eux est dignement fêté dans un festival, à savoir « D'jango Reinhart ».

Ce n'est pas parce la tâche est rude et incertaine que nous baissons les bras. Les chiffres ci-après montrent avec clarté que le travail mené dans ce domaine porte néanmoins ses fruits.

a) Les vols qualifiés sur la zone de police.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
VQH	463	481	343	377	373	65

Le tableau indique une diminution sur l'ensemble de la zone entre l'année 2014 et 2018 de – 19,44 % et reste stable sur les dernières années.

b) Les vols qualifiés dans habitation à Fleurus.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
VQH	192	221	125	165	153	29

Pour la ville de Fleurus la diminution est de – 20,32 % entre l'année 2014 et 2018.

c) Les vols qualifiés dans habitation à Pont-à-Celles.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
VQH	200	183	164	139	141	25

Pour la commune de Pont-à-Celles on constate une diminution de – 29,5 % entre l'année 2014 et 2018 avec un nombre qui était en diminution depuis 2014 et qui semble se stabiliser. Il est à noter que l'entité de Pont-à-Celles, aux portes du Brabant Wallon, est devenu une commune à fonction résidentielle pour une population travaillant sur la ville de Bruxelles.

d) Les vols qualifiés à Les Bons Villers.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
VQH	71	78	54	73	79	11

Pour la Commune de Les Bons Villers les chiffres sont faibles et stables depuis 2014.

E) ANALYSE.

Il est difficile de s'attaquer aux vols qualifiés dans habitation si ce n'est par la dissuasion et la présence policière ainsi que par la prévention au travers des différents conseils en techno prévention donnés au travers des médias et par les visites des quatre inspecteurs conseillers en prévention de notre zone.

Notre zone participe également aux journées sans vol qui ont lieu chaque année aux environs du 13 novembre nous permettant de déployer en même temps 50 policiers sur le terrain.

De décembre à janvier, avec les zones de police de Châtelet, Germinalt et Samson, notre zone participe à l'opération « Vigilance » qui, bien qu'axée sur les commerces, permet de maîtriser les phénomènes de vol en général.

De plus le tableau suivant montre la différence dans le diagramme du temps proportionnel, jour de la semaine et catégorie d'heure entre les cambriolages dans les habitations et les vol dans ou sur un véhicule. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les cambriolages se déroulent plutôt vers la fin de l'après-midi et très peu de la nuit.

Il ressort également que les voleurs se reposent aussi le jour dominical.

DIAGRAMME DU TEMPS PROPORTIONNEL (jour de la semaine / catégorie d'heure)



Vol dans ou sur un véhicule

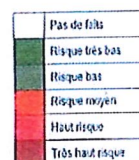
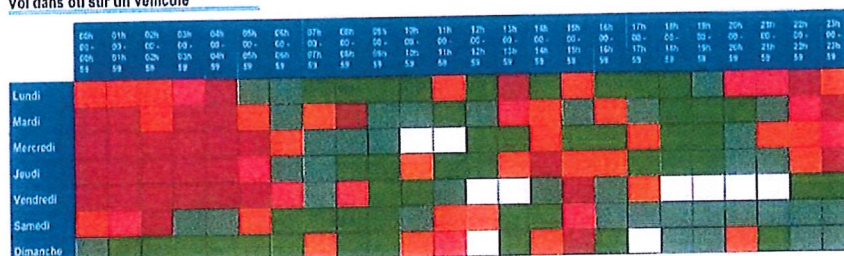


Tableau basé sur le % suivant des faits: 69,8%

Cambriolage dans habitation

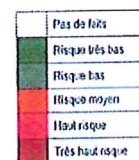
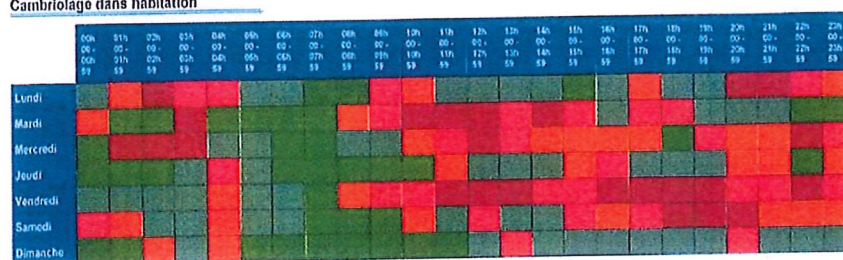


Tableau basé sur le % suivant des faits: 74,3%

PRÉSENTATION DES DONNÉES DISPONIBLES EN VUE DU CHOIX DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES.

A) DONNÉES SUBJECTIVES

- 1) **LA NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2018-2019 DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA SÉCURITÉ JAN JAMBON DU 22 OCTOBRE 2018 .**
- 2) **LE PLAN DE DISPOSITIF DE PRÉVENTION DU GOUVERNEMENT WALLON CONTRE LE RADICALISME du 17 février 2019.**
- 3) **DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DE LA COMMUNE DE FLEURUS 2019 - 2024 du 14 janvier 2019.**

Le Collège communal de Fleurus dans sa déclaration de politique générale estime que le cadre de vie, participe également au sentiment de sécurité qui doit prévaloir dans le quotidien des Fleurusiens.

Le développement des deux approches, préventive et répressive, est intrinsèque à la mise en œuvre de politiques de sécurité efficaces. Elle implique la coordination de nombreux acteurs tant directement (ville, police, pompiers, justice, police administrative) qu'indirectement (associations, clubs de sport, écoles). Il importe de poursuivre les efforts de décloisonnement des secteurs, dans la recherche d'une plus grande cohésion sociale.

La prévention est essentielle pour éviter que des infractions soient commises. Elle se construit au départ d'une présence policière marquée en rue, qui rassure et informe. Elle repose également sur une politique locale de cohésion sociale, d'activités éducatives, sportives et socioculturelles et de médiation dans les quartiers.

Enfin, tous les actes d'incivilités (tags, dépôts de déchets clandestins, détériorations d'équipements collectifs, tapages sonores etc.) doivent être rapidement constatés et poursuivis par une application effective des sanctions administratives communales, vu l'encombrement chronique des parquets.

D'un point de vue préventif, le Collège envisage :

- De mettre à disposition des commerçants et indépendants, en concertation avec les services concernés, un conseiller en techno prévention, qui donne des conseils gratuits en vue de prévenir les vols et les incendies dans leurs installations ;
- De maintenir les primes à l'installation des systèmes d'alarme et de télévigilance.

Au sein de la zone de police, le Collège défend les propositions suivantes :

- Renforcer la présence policière sur le terrain ;
- Développer les patrouilles dans les quartiers en réduisant les tâches administratives qui pourraient être éventuellement assurées par des civils formés à cet effet ;
- Renforcer encore l'articulation du travail de police de proximité avec celui des autres acteurs de la sécurité (les agents de prévention, les éducateurs, les stewards urbains, les intervenants psycho-sociaux, etc.) notamment en promouvant différents lieux de concertation facilitant les échanges entre les élus, la police, les associations locales et les citoyens afin d'optimiser l'échange d'informations sur les questions de sécurité. Ceux-ci doivent s'articuler en totale cohérence avec les plans zonaux de sécurité ;
- Promouvoir de plus grandes coopérations entre les zones de police, faciliter les partenariats formalisés et l'échange de bonnes pratiques entre elles ;
- Améliorer les conditions de travail des agents et accorder aux services de police les moyens financiers, matériels et humains indispensables à l'exercice de leurs tâches.

Afin d'aider les services de police, la ville de Fleurus développera le réseau de caméras urbaines via un plan annuel d'investissement.

Par ailleurs, le Collège souhaite améliorer la perception des citoyens vis-à-vis de la police. Les policiers ne doivent plus être associés uniquement à des événements désagréables, voire dramatiques. Cela passe notamment par une bonne information des citoyens, un rôle de conseil des inspecteurs de proximité et des rencontres régulières entre citoyens et policiers.

Enfin, la sécurité, c'est aussi assurer la tranquillité lors du shopping en centre-ville, favoriser les promenades ou le jogging. Si la ville de Fleurus est moins concernée par le phénomène que d'autres grandes villes, le harcèlement de rue doit également faire l'objet d'une sensibilisation importante tant au niveau des services de police qu'auprès des plus jeunes. Cette sensibilisation doit intervenir à l'école (en particulier en secondaire) mais pourrait être complétée d'un guide pratique abordant le sexisme, le harcèlement sexiste dans l'espace public ou encore les réactions à avoir face à cette problématique.

Dans sa déclaration de politique générale, le Collège communal de la ville de Fleurus met l'accent en matière de sécurité sur la sensibilisation des services de police à l'interdiction réglementée du charroi lourd.

4) DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DE LA COMMUNE DE PONT-A-CELLES 2019-2024 du 21 janvier 2019.

Dans sa déclaration de politique générale du 21 janvier 2019, le Collège communal de la commune de Pont-à-Celles met l'accent en matière de sécurité sur le renforcement de la cellule dédiée à l'amélioration du cadre de vie et à la propreté.

Le premier droit des citoyens doit être pensé de manière transversale : sécurité d'existence des personnes, sécurité routière mais aussi cadre de vie. Ces deux derniers aspects en appellent directement à un effort collectif de la part de tous les citoyens.

Les ambitions du Collège communal sont les suivantes :

- En matière de sécurité routière, investir dans la prévention (rénovation de trottoirs, zones semi-piétonnes, aménagements routiers, etc.) mais aussi répression via l'acquisition d'un nouveau modèle de radar très performant. Une attention particulière sera portée aux zones scolaires ;
- Maximiser la présence de policiers issus de tous les services sur le terrain et soutenir leurs actions pour continuer de faire baisser les chiffres de la criminalité, particulièrement les vols ;
- Porter une attention particulière à l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des victimes ainsi qu'à l'information des actions de notre zone de police ;
- En collaboration avec les autres communes de la zone, installer des caméras aux entrées stratégiques de l'entité.
- Prévenir et réprimer les atteintes au cadre de vie.

5) DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DE LA COMMUNE DE LES BONS VILLERS 2019-2024 du 17 décembre 2018.

L'amélioration de la mobilité à Les Bons Villers sera au cœur des préoccupations du Collège communal. La priorité sera donnée aux usagers lents (piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite, personnes handicapées, personnes âgées, utilisateurs de poussettes, écoliers, familles...).

L'intention est de rédiger un Plan Communal de Mobilité qui définira de manière globale les lignes directrices de la mobilité de la commune ainsi que les priorités en termes d'aménagements sécurisants (sens de la circulation, stationnement, casse-vitesse, voiries, trottoirs, pistes cyclables, dispositifs ralentisseurs, panneaux de signalisation, marquages aux sols, trajets de bus...). Le but est d'objectiver la mobilité. L'intention est de coupler ce Plan avec un cadastre de l'état des routes afin de prioriser les réflexions.

A court terme, il sera insisté sur :

- La réduction de la vitesse partout sur la commune
 - Tolérance zéro pour la vitesse excessive dans nos villages en renforçant la présence de radars répressifs, notamment près des lieux sensibles (écoles...). Une demande sera faite à la Région wallonne pour placer des radars tronçons sur les routes nationales traversant la commune) ;
 - Installer des radars préventifs sur le territoire (tournante régulière dans toutes les rues de la commune.
- La sécurisation des usagers lents dans les lieux fréquentés :
 - Prévoir une sécurisation des passages pour piétons en priorité aux abords des écoles via un éclairage spécifique, en signalant les passages pour piétons par des figurines à taille humaine, en retravaillant les zones 30, ou en créant des dépose-minutes ;
 - Sécuriser les rues lors des réunions hebdomadaires des mouvements de jeunesse ;
 - Entretien et aménager les trottoirs, les pistes cyclables, les parkings, les passages pour piétons et les accotements afin que les usagers lents puissent circuler en toute sécurité. Des moyens ont été dégagés pour réaliser en 2019 le projet de liaison lente entre les villages de Rèves et de Frasnes et de Frasnes et Mellet.
 - Réfléchir à la mise en place de Zone de Basse Emission temporaire (Z.B.E.). Il s'agit d'une zone délimitée dans laquelle un véhicule ne peut pénétrer qu'à certaines conditions, liées à ses émissions de particules fines.

Il convient d'accroître le sentiment de sécurité en augmentant la visibilité de la police dans les villages, notamment en période de vacances et à la sortie des écoles.

6) LES MONITEURS DE SÉCURITÉ.

Le moniteur de sécurité est une enquête menée auprès de la population à propos de différents thèmes en matière de sécurité. Cette enquête interroge le citoyen sur son sentiment d'insécurité, sur les problèmes de quartier, sur la prévention, sur la victimisation et sur la qualité des actions des services de police.

L'initiative est organisée par la police fédérale avec le S.P.F. (Service Public Fédéral) Intérieur et les autorités locales.

Le moniteur est en quelque sorte le baromètre subjectif du sentiment d'insécurité des citoyens.

A) MONITEUR DE SÉCURITÉ DE LA VILLE DE FLEURUS.

Les autorités communales avaient accepté de participer au Moniteur de Sécurité et inscrit la somme nécessaire au sein de leur budget. L'enquête s'est déroulée dans le courant de l'année 2018.

C'est ainsi que 1.400 citoyens de Fleurus ont reçu un questionnaire. Un nombre de 339 personnes âgées entre 15 et 65 ans et plus ont répondu à l'enquête (162 hommes et 177 femmes).

a) Voici le tableau reprenant les réponses à la question leur demandant comment ils considèrent les faits suivants comme un problème dans leurs quartiers (%).

Question.	Tout à fait un problème.	Un peu un problème.	Pas vraiment un problème.	Pas du tout un problème.
Vitesse non adaptée au trafic	51.59	29.44	11.97	7
Stationnement gênant	40.41	24.05	19.52	16.02
Conduite agressive dans la circulation.	35.16	31.8	18.93	14.10
Dépôts clandestins et débris traînant dans la rue.	34.94	25.12	16.06	23.87

Nuisances sonores causées par le trafic.	21.57	31.52	22.15	24.76
Cambriolages	18.54	32.82	30.76	17.89
Animaux errants ou non tenus en laisse.	16.09	16.40	28.99	38.51
Nuisances sonores causées par des voisins.	10.4	18.19	31.87	39.55
Nuisances sonores causées par des personnes sur la voie publique.	9.31	19.22	36.67	34.8
Vol dans les voitures	8.91	12.13	43.36	35.61
Trafic de stupéfiants dans la rue.	8.5	11.72	19.58	60.21
Vandalisme et graffitis.	8.41	13.82	23.63	54.14
Vol de voiture.	8.37	11.74	42.65	37.24
Vol ou démolition de quelque chose sur une voiture.	7.51	20.08	35.39	37.02
Nuisances causées par la consommation d'alcool ou de drogue.	7.51	16.58	23.13	52.77
Jeunes traînant dans l'espace public.	7	12.88	38.17	41.86
Eclairage public défectueux ou manquant.	6.94	12.21	33.88	46.96
Accident de circulation.	6.20	18.78	44.46	30.56
Vol de vélo.	4.66	9.15	39.72	46.47
Personnes importunées dans la rue.	4.61	6.56	27.51	61.33
Nuisances sonores causées par des cafés ou des salles de fêtes.	3.96	6.55	20.82	68.67

Bagarres	3.52	9.45	23.89	63.13
Vol de moto/cyclomoteur.	3.22	6.15	40.57	50.06
Vol à la tire.	3.14	4.30	33.02	59.54

b) Le sentiment général d'insécurité se répartit comme suit (%) :

Rarement en insécurité	41.87
Jamais en insécurité	26.18
Parfois en insécurité	24.36
Souvent en insécurité	6.04
Toujours en insécurité	1.55

Force est de constater que le sentiment d'insécurité est assez faible auprès de l'échantillon des citoyens de la ville de Fleurus interrogés.

c) Le taux de victimisation est faible, près de 93 % des personnes interrogées n'ayant pas été victime d'infractions.

d) La satisfaction de l'échantillon vis-à-vis de sa police est reprise dans le tableau suivant (%) :

Très satisfait de sa police.	7.54
Satisfait de sa police	46.69
NI satisfait, ni insatisfait.	32.82
Insatisfait.	9.54
Très insatisfait.	3.41

Il ressort que 54,23 % des citoyens se disent très satisfait ou satisfait, et 32,82 % se montrent neutres, peut-être n'ont-ils pas eu besoin d'avoir recours aux services de police puisque 93 % des répondants n'ont pas été victime d'infractions.

B) MONITEUR DE SÉCURITÉ DE L'ENTITE DE PONT-À-CELLES.

Les autorités communales avaient accepté de participer au Moniteur de Sécurité et inscrit la somme nécessaire au sein de leur budget. L'enquête s'est déroulée dans le courant de l'année 2018.

C'est ainsi que 1.400 citoyens de Pont-à-Celles ont reçu un questionnaire.

Un nombre de 419 personnes âgées entre 15 et 65 ans et plus ont répondu à l'enquête (201 hommes et 218 femmes).

a) Voici le tableau reprenant les réponses à la question leur demandant comment ils considèrent les faits suivants comme un problème dans leurs quartiers (%).

Question.	Tout à fait un problème.	Un peu un problème.	Pas vraiment un problème.	Pas du tout un problème.
Vitesse non adaptée au trafic	41.34	32.76	16.97	8.92
Dépôts clandestins et débris traînant dans la rue.	30.18	30.31	17.90	21.62
Cambriolage	27.01	34.79	25.22	12.97
Stationnement gênant.	26.99	21.51	30.92	20.58
Conduite agressive dans la circulation.	25.24	26.84	30.13	17.78
Nuisances sonores causées par le trafic.	18.04	26.82	24.52	30.63
Vol dans les voitures.	12.82	22.14	34.78	30.26
Vol de voitures.	10.75	19.60	37.26	32.38
Vol ou démolition de quelque chose sur les voitures.	10.69	19.98	39.11	30.22
Animaux errants ou non tenus en laisse.	9.88	15.63	29.32	45.17
Vandalisme et graffitis.	8.54	17.98	24.38	49.1
Nuisances sonores causées par des voisins.	7.99	14.66	34.28	43.07
Jeunes traînant dans l'espace public.	7.91	14.86	31.07	46.16
Nuisances liées à la consommation d'alcool ou de drogue.	7.79	10.31	30.41	51.49
Trafic de stupéfiants dans la rue.	7.25	6.21	25.02	61.51
Eclairage public défectueux ou manquant.	6.45	11.98	29.37	52.19
Nuisances sonores causées par des personnes sur la voie publique.	6.2	15.13	35.27	43.39
Accidents de circulation.	4.32	11.65	41.64	42.39
Personnes importunées dans la rue.	4.06	5.48	27.54	62.92
Bagarres.	3.83	6.83	29.3	60.03

Vol de moto/cyclomoteur.	3.69	9.26	39.31	47.75
Vol à la tire.	2.53	5.4	33.92	58.14
Nuisances sonores causées par des cafés ou des salles de fêtes.	1.93	4.7	18.53	74.84
Vol de vélos.	1.93	9.14	40.79	48.14

b) Le sentiment général d'insécurité se répartit comme suit (%)

Rarement en insécurité.	39.45
Jamais.	28.34
Parfois.	24.64
Souvent.	6.58
Toujours.	0.99

Force est de constater que le sentiment d'insécurité est assez faible auprès de l'échantillon des citoyens de l'entité de Pont-à-Celles interrogés

c) Le taux de victimisation est faible, près de 93 % des personnes interrogées n'ayant pas été victime d'infractions.

d) La satisfaction de l'échantillon vis-à-vis de sa police est reprise dans le tableau suivant (%):

Très satisfait de sa police.	5.51
Satisfait.	44.14
Ni satisfait, ni insatisfait.	38.15
Insatisfait.	9.48
Très insatisfait.	2.73

Il ressort que 49,65 % des citoyens se disent très satisfait ou satisfait, et 38,15 % se montrent neutres, peut-être n'ont-ils pas eu besoin d'avoir recours aux services de police puisque 93 % des répondants n'ont pas été victime d'infractions.

C) MONITEUR DE SÉCURITÉ DE L'ENTITÉ DE LES BONS VILLERS.

Les autorités communales avaient accepté de participer au Moniteur de Sécurité et inscrit la somme nécessaire au sein de leur budget. L'enquête s'est déroulée dans le courant de l'année 2018.

C'est ainsi que 1.400 citoyens de Les Bons Villers ont reçu un questionnaire.

Un nombre de 414 personnes âgées entre 15 et 65 ans et plus ont répondu à l'enquête (214 hommes et 230 femmes).

a) Voici le tableau reprenant les réponses à la question leur demandant comment ils considèrent les faits suivants comme un problème dans leurs quartiers (%).

Question.	Tout à fait un problème.	Un peu un problème.	Pas vraiment un problème.	Pas du tout un problème.
Vitesse non adaptée au trafic	43.19	33.57	16.75	6.48
Stationnement gênant.	25.75	23.03	30.52	20.7
Conduite agressive dans la circulation.	22.91	28.85	30.21	18.03
Cambriolage.	14.49	35.61	31.35	18.56
Dépôts clandestins et débris traînant dans les rues.	13.79	30.76	25.08	30.37
Nuisances sonores causées par le trafic.	13.68	26.40	29.17	30.75
Vol ou démolition de quelque chose sur une voiture.	7.53	13.60	37.53	41.34
Nuisances sonores causées par des voisins.	6.73	16.00	34.86	42.42
Vol de voiture.	6.29	13.61	41.11	38.99
Animaux errants ou non tenus en laisse.	6.24	15.30	30.12	48.34
Vol dans les voitures.	5.62	14.32	40.35	39.72
Jeunes traînant dans l'espace public.	4.93	13.96	35.92	45.19
Accident de la circulation.	4.65	9.13	41.08	45.14
Nuisances sonores causées par des personnes sur la voie publique.	4.61	13.77	37.86	43.76
Trafic de stupéfiants dans la rue.	4.44	9.41	25.13	61.02
Nuisances liées à la consommation d'alcool et de drogues.	4.31	11.28	31.27	53.14
Eclairage public défectueux ou manquant.	4.23	12.75	34.66	48.36
Vandalisme et graffitis	3.74	12.50	32.46	51.29
Bagarres.	2.70	5.17	29.18	62.96
Vol à la tire	2.36	2.46	29.95	65.23

Nuisances sonores causées par des cafés ou des salles de fêtes.	2.28	4.22	24.27	69.23
Vol de vélos.	2.04	7.54	39.46	50.96
Personnes importunées dans la rue.	1.98	3.70	30.87	63.45
Vol de moto/cyclomoteur	1.80	4.57	39.94	53.68

b) Le sentiment général d'insécurité se répartit comme suit (%)

Rarement en insécurité.	39.66
Jamais.	37.26
Parfois.	19.33
Souvent.	1.97
Toujours.	1.77

Force est de constater que le sentiment d'insécurité est assez faible auprès de l'échantillon des citoyens de l'entité de Les Bons Villers interrogés

c) Le taux de victimisation est faible, près de 94 % des personnes interrogées n'ayant pas été victime d'infractions.

d) La satisfaction de l'échantillon vis-à-vis de sa police est reprise dans le tableau suivant (%):

Très satisfait de sa police.	10.86
Satisfait.	49.40
Ni satisfait, ni insatisfait.	34.04
Insatisfait.	4.33
Très insatisfait.	1.36

Il ressort que 60,26 % des citoyens se disent très satisfait ou satisfait, et 34,04 % se montrent neutres, peut-être n'ont-ils pas eu besoin d'avoir recours aux services de police puisque 94 % des répondants n'ont pas été victime d'infractions.

D) SYNTHÈSE DES FAITS CONSIDÉRÉS COMME ÉTANT UNE PRIORITÉ PAR L'ÉCHANTILLON DES PERSONNES SONDÉES.

Fleurus	Tout à fait un prob.	Un peu un prob.	Pont-à-Celles	Tout à fait un prob.	Un peu un prob.	Les Bons Villers	Tout à fait un prob.	Un peu un prob.
Vitesse non adaptée au trafic	51.59	29.44	Vitesse non adaptée au trafic	41.34	32.76	Vitesse non adaptée au trafic	43.19	33.57
Stationnement gênant	40.41	24.05	Dépôts clandestins	30.18	30.31	Stationnement gênant.	25.75	23.03
Conduite agressive	35.16	31.8	Cambriolage	27.01	34.79	Conduite agressive dans la circulation.	22.91	28.85
Dépôts clandestins	34.94	25.12	Stationnement gênant.	26.99	21.51	Cambriolage.	14.49	35.61
Nuisances sonores causées par le trafic.	21.57	31.52	Conduite agressive	25.24	26.84	Dépôts clandestins et détritrus traînant dans les rues.	13.79	30.76
Cambriolages	18.54	32.82	Nuisances sonores causées par le trafic.	18.04	26.82	Nuisances sonores causées par le trafic.	13.68	26.40

1 : Vitesse non adaptée au trafic (81,03 % Fleurus, 74,1% PàC, 76,76 %LBV)

2 : Stationnement gênant (64,46 % Fleurus, 48,5 % PàC, 48,78 % LBV)

3 : Conduite agressive dans la circulation (66,96 % Fleurus, 52,08 % PàC, 51,76 % LBV)

4 : Dépôts clandestins et détritrus traînant dans les rues (60,06 % Fleurus, 60,49 % PàC, 44,55 % LBV)

5 : Cambriolage (51,36 % Fleurus, 61,8 % PàC, 50,1 % LBV)

6 : Nuisances sonores causées par le trafic (53,09 % Fleurus, 44,86 % PàC, 40,08 % LBV)

Il ressort que pour les trois entités communales ce sont les mêmes préoccupations qui touchent les citoyens dont trois sont relatives à la circulation routière. Les cambriolages bien qu'étant en diminution restent une préoccupation importante des citoyens.

B) DONNES OBJECTIVES

1) RÉPARTITION DU NOMBRE DE DÉLITS EN REGARD DE LA POPULATION DE LA ZONE DE POLICE

Ces données sont issues de l'ISLP

La zone de police « Brunau » protège une population de 49.444 habitants.

La ville de Fleurus avec ses 22.704 habitants représente 45,91 % de la population de la zone.

La commune de Pont-à-Celles avec ses 17.283 habitants représente 34,95 % de la population de la zone et la commune de Les Bons Villers avec 9.457 habitants représente 19,12 % de la population de la zone.

Voici la répartition des délits suivant les trois communes de la zone de police :

	% de population	Délits Année 2014	Délits Année 2015	Délits Année 2016.	Délits Année 2017	Délits Année 2018	Délits Année 2019 avril
Fleurus	45,91 %	1.930 51,2 %	1.971 52,4 %	1.822 53,9 %	1.865 53,7 %	1.775 51,5 %	369 51,7 %
Pont-à-Celles	34,95 %	1.226 32,6 %	1.242 33,2 %	1.050 31,2 %	1.085 31,4 %	1.131 32,9 %	229 32,2 %
Les Bons Villers	19,12 %	609 16,2 %	542 14,4 %	504 14,9 %	516 14,9 %	537 15,6 %	115 16,1 %
TOTAL	100%	3.765	3.755	3.376	3.466	3.443	713

Si on examine le nombre de délits commis en matière judiciaire, toutes infractions confondues, actés au cours des cinq dernières années, on constate que le nombre reste stable d'une année sur l'autre.

Il apparait néanmoins que l'entité de Fleurus, de par son statut de Ville, entraîne une criminalité légèrement plus importante en regard du pourcentage de sa population.

Il est à noter que la police fédérale (FPF/DGR/DRI) s'est dotée d'outils qui au travers de l'ISLP et de la montée des informations au sein de la BNG offrent aux zones de police des statistiques policières de criminalité fiables et régulières au travers des différents « baromètres ».

C'est sur ces données que sont reprises les différentes informations dans les tableaux suivants :

2) APERÇU GLOBAL DES PHÉNOMÈNES DE CRIMINALITÉ

Nous avons utilisé le baromètre de la criminalité issu de la police fédérale sur base des procès-verbaux et données encodées dans la BNG qui reprend les années 2014 à 2019.

Il faut être prudent avec les chiffres de l'année 2019 qui sont donnés à titre indicatif étant donné qu'il y a toujours un laps de temps entre la constatation de l'infraction, la rédaction et la transmission des données vers la BNG (à l'exception des faits ou recherches urgentes qui font l'objet d'avis urgents de recherches)

Durant la période difficile que nous avons connue en raison de la menace terroriste et avec elle une série de missions nouvelles, la zone n'a pas connu une augmentation de la criminalité.

Il faut cependant être prudent avec l'enregistrement de certaines infractions car bien souvent il s'agit de la mesure de l'activité policière, comme par exemple les infractions relatives aux stupéfiants, armes et explosifs consécutives pour les armes aux vérifications intervenant entre le croisement des données enregistrées au niveau du Gouverneur et le RCA.

		2014	2015	2016	2017	2018	2019 Avril
(Vol et extorsion	1606	1534	1258	1387	1377	286
Infractions	Dégradation de la propriété	373	373	329	311	302	64
Contre	Armes et explosifs	60	86	82	63	78	15
les	Environnement	65	76	53	45	29	8
biens	Infr. contre la foi publique	49	61	52	35	46	4
Sous - total	Sous - total	2154	2130	1771	1841	1832	377
(Infr contre l'intégrité physique	359	375	340	345	329	56
(Infr contre autres valeurs morales et sentiments	174	156	160	147	164	38
Infractions	Infr contre la sécurité publique	172	155	150	138	153	32
contre	Drogues	114	115	124	118	89	29
les	Législation sur les étrangers	81	89	93	73	95	25
personnes	Infr. contre la famille	24	40	52	57	47	9
(Protection de la jeunesse	45	46	43	49	45	16
(Infr. contre l'autorité publique	35	49	43	44	28	4
(Infr. Contre les mœurs	36	38	34	55	51	11
(Infr. relative au statut juridique de l'enfant	33	20	27	25	18	9
(Protection de la personne	10	8	4	13	6	0
(Infr contre la liberté individuelle	1	5	3	4	3	0
(Infr contre la sécurité de l'état	0	1	2	0	0	0

(Traite des êtres humains	2	0	0	1	1	1
	Sous total	1086	1100	1084	1069	1029	230
TOTAL		3240	3230	2855	2910	2861	607

Il ressort que les infractions entrant dans la catégorie infractions contre les biens ont sensiblement diminué depuis 2014 pour se stabiliser en 2017 et 2018. La diminution est importante et atteint - 15 % par rapport à l'année 2014.

En ce qui concerne les infractions entrant dans la catégorie infractions contre les personnes, elles restent stables d'une année sur l'autre, tournant autour des 1050 infractions.

Le total de ces deux catégories montre néanmoins une diminution de - 11,7 % pour l'année 2018 par rapport à l'année 2014.

3) ANALYSE DU SUIVI ANNUEL DE LA CRIMINALITE VIOLENTE SUR L'EX ARRONDISSEMENT DE CHARLEROI, PRIORITE DE Mr LE PROCUREUR DU ROI

		2014	2015	2016	2017	2018	2019 mai
Car Jacking global (tentatives comprises)	ZP Brunau	3	4	5	4	4	0
	TOTAL Arrondissement	59	61	50	27	29	15
Vol Garage (tt comprises)	ZP Brunau	16	15	17	21	25	13
	TOTAL Arrondissement	108	153	141	241	175	57
Hold up (tt comprises)	ZP Brunau	3	0	1	3	1	0
	TOTAL Arrondissement	49	23	60	38	11	3
Vol Main Armée – petit commerce	ZP Brunau	4	7	12	5	9	4
	TOTAL Arrondissement	177	157	197	177	174	65
Agression personne âgée	ZP Brunau	6	4	5	6	11	5
	TOTAL Arrondissement	103	131	108	131	116	53
Vol par ruse (tt comprises)	ZP Brunau	3	6	6	5	5	1
	TOTAL Arrondissement	100	95	99	72	52	18
Vol main armée voie publique	ZP Brunau	4	3	5	5	3	3
	TOTAL Arrondissement	176	157	142	198	110	42
Vol violence voie publique	ZP Brunau	18	23	12	15	12	5
	TOTAL Arrondissement	717	706	642	687	623	242
Vol à l'arraché	ZP Brunau	2	2	3	3	1	0
	TOTAL Arrondissement	107	135	163	86	75	23

Nous pouvons constater que la zone « Brunau » bien qu'elle rencontre ces diverses catégories d'infraction, reste à un seuil tout à fait acceptable

4) INCENDIES DE VEHICULES

Depuis l'année 2016 au vu de la recrudescence des incendies de véhicules, Monsieur le Procureur du Roi a souhaité avoir un suivi sur ce type d'infraction qui n'épargne aucune zone de police.

		2016	2017	2018	2019 mai
Incendie de véhicules	ZP Brunau	23	21	28	11
	TOTAL Arrondissement	375	493	451	229

Il est à noter que ce type de criminalité est difficile à combattre, car en effet, nous rencontrons plusieurs catégories d'auteurs, soit l'incendie après avoir volé et utilisé le véhicule pour commettre d'autres infractions, soit parce qu'il a été « désossé » et ce afin de se prémunir d'un relevé de traces indiciales, soit dans le but d'obtenir un dédommagement de l'assurance, soit dans un but de vengeance, soit encore par « amusement ». Néanmoins diverses enquêtes sont ouvertes avec différentes techniques.

Il est sollicité auprès des médias de ne pas insister sur ce phénomène, car chaque fois qu'il y est mentionné on constate une hausse de ce phénomène.

5) LE PLAN DE GESTION DU NOUVEAU PROCUREUR DU ROI DE CHARLEROI, MONSIEUR VINCENT FIASSE.

Dans ses objectifs stratégiques, Monsieur le Procureur du Roi relève des priorités concernant les services de police, à savoir :

A) Politique intégrale et intégrée de lutte contre le trafic et la consommation de stupéfiants.

Monsieur le Procureur du Roi a relevé que « le trafic de stupéfiants est un phénomène criminel particulièrement problématique qui a des répercussions sur tous les types de criminalité (vols simples, vols à l'aide de violence, vols avec effractions, violences intrafamiliales commises par les consommateurs). Depuis plusieurs mois, des enquêtes de grande envergure ont été menées et ont permis de démanteler d'importants réseaux internationaux ».

Au niveau de la police locale, Monsieur le Procureur du Roi compte rencontrer les chefs de zone afin que leurs services SER continuent eux aussi d'investir cette matière.

Au sein du Parquet, les effectifs nécessaires au niveau de la criminalité organisée seront mobilisés pour donner des suites judiciaires rapides et efficaces à ces dossiers.

Une concertation avec les autorités administratives s'avérera indispensable afin de poursuivre simultanément les opérations de sécurisation lesquelles contribuent à mettre la pression sur les dealers de rue et ainsi diminuer le sentiment d'insécurité.

Monsieur le Procureur du Roi précise que des contacts accrus avec l'Office des étrangers devront être réétablis afin de dégager des possibilités d'actions concertées à l'égard des trafiquants de stupéfiants en séjour illégal.

Enfin, Monsieur le Procureur du Roi estime qu'il conviendra également de s'occuper des consommateurs, étant entendu que moins la demande sera importante, moins l'offre sera grande. A ce sujet, Monsieur le Procureur du Roi souhaite envisager, avec tous les acteurs concernés, la mise en place, à moyen terme, d'une chambre de traitement de la toxicomanie au tribunal correctionnel pour les consommateurs de stupéfiants à l'instar de ce qui fait déjà à Gand.

Cette idée part du constat que les instruments judiciaires classiques ne permettent pas d'apporter des réponses satisfaisantes tant à l'égard des consommateurs de stupéfiants qu'à

l'égard des infractions commises par des toxicomanes dans le but d'assurer leurs consommations (soit essentiellement trafics de stupéfiants et vol).

En résumé, le principe est le suivant : « lorsqu'une infraction a été commise par un toxicomane et que cette infraction est liée à son addiction, et si le parquet décide de poursuivre l'intéressé devant le tribunal, il le fait devant cette chambre spécifique. La grande originalité du système est qu'un représentant du secteur des soins est présent à l'audience. Il appartient alors au prévenu d'établir, avec l'assistant social présent, un plan de traitement. L'affaire est reportée plusieurs fois ce qui permet au juge de suivre l'évolution du prévenu et le cas échéant de l'inciter à poursuivre son plan de reclassement. A la dernière audience, soit le tribunal constate que le trajet de soins a été correctement suivi et il accorde une mesure de faveur, soit si ce n'est pas le cas, il prononce la sanction qu'il estime opportune ».

Monsieur le Procureur du Roi signale que la division du tribunal de Charleroi semble favorable à ce système.

B) La rédaction et la transmission des procès-verbaux.

Monsieur le Procureur du Roi constate que la lenteur de la justice est une critique que l'on entend de manière récurrente. Le citoyen ne comprend pas comment la machine judiciaire met des mois à traiter son dossier, lui qui attend l'issue de la procédure soit pour commencer son deuil (homicide), soit pour obtenir une indemnisation (assurance en cas de vol par exemple), soit plus simplement pour avoir l'impression que justice est faite.

Monsieur le Procureur du Roi constate que le retard du traitement judiciaire commence bien souvent au niveau de la rédaction et de la transmission des procès-verbaux initiaux et subséquents.

Actuellement, les procès-verbaux classiques doivent être transmis au Parquet endéans le mois de la commission des faits. Ce délai, déjà relativement long, n'est bien souvent pas respecté par les services de police soit en raison d'une charge de travail trop importante, soit en raison de manquements. Avant la mise en place de l'E.P.O. (Enquête policière d'office, elle permet d'éviter les allers retours entre les services de police et le Parquet et la transmission d'un dossier complet plus rapidement), les procès-verbaux initiaux étaient généralement transmis sans que les devoirs élémentaires d'information aient été réalisés par les services de police. Cela engendrait donc un va-et-vient des dossiers entre les services

de police et le parquet de nature à faire traîner l'enquête. L'EPO permet, dans de nombreux cas, d'éviter ces allers-retours et donc une transmission plus rapide d'un dossier complet au parquet. Dans le cadre de la procédure EPO, il est demandé aux services de police de transmettre le dossier finalisé endéans les trois, voire quatre mois.

Lorsque les dossiers ne sont pas traités en EPO et font donc l'objet d'une information par le biais d'apostilles transmises aux services de police, les délais d'exécution restent également excessifs. Une concertation à ce sujet devra se mettre en place avec les services de police en tenant compte des impératifs de chacun.

CHAPITRE 6

PERSONNEL ET MOYENS

1) PERSONNEL

1. CADRE OPERATIONNEL

A la réforme, la norme minimale KUL était de 87 membres du personnel. Déjà en 2007, conscient de la difficulté, le Conseil de police avait porté le cadre organique à 97 opérationnels (le 06-09-2007), soit une augmentation de 10 personnes comparé à l'effectif minimal de la norme contestée KUL.

Effectif Norme minimale (AR 05-09-01)	Cadre organique	Cadre organique	Effectif réel	Effectif réel
	Nombre (par cadre)	Nombre (par cadre)	Nombre (par cadre)	Nombre (par cadre)
	Date modification 06-09-2007	Date modification 22-12-2016	Au 01/04/2014 payés par la zone	Au 01/07/2019 payés par la zone
CD/CO/CM/CB/CA	6/18/68/5	1/6/21/72/5	7/17/62/6	1/4/15/64*/4
87	97	105	92	88 **

* Dont un en congé pour mission d'intérêt général.

Il est à noter également que les autorités administratives anciennes ou actuelles marquent leur accord afin que des emplois soient ouverts dans le cadre de la mobilité afin de compléter le TO.

** C'est ainsi que dans la mobilité 02/2019, étaient ouverts 1 emploi de CP, 1 emploi d'INPP pour le service intervention, 2 emplois d'INP pour le service de la proximité, 1 emploi d'INP pour le service « circulation », 3 emplois d'INP pour le service « intervention » (8).

Comme pour la plupart des zones de police, ce n'est pas toujours la capacité financière qui entre en jeu pour les places manquantes au sein des TO, mais plutôt le manque de candidats disponibles pour remplir ces emplois.

2. CADRE ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE

Effectif minimal au 8-11-2007	Cadre organique	Cadre organique	Cadre organique	Effectif réel	Effectif réel
	Nombre (par cadre)	Nombre (par cadre)	Nombre (par cadre)	Nombre (par cadre)	Nombre (par cadre)
	Date modification	Date modification	Date modification	Au	Au
	01-09-2011	30-06-2016	27-06-2017	01/04/2014 payés par la zone	01/07/2019 Payés par la zone
Niv. A/B/C/D 13	2/1/5/6 14	2/1/6/6 + 1 16	2/2/6/6 + 2 18	2/0/4/5 + 0 11,3	2/1*/5/4**/2*** 14

* Une calog niveau B se trouve en congé pour convenance personnelle depuis 23 mois, il n'est donc pas possible de la remplacer actuellement puisqu'elle est susceptible de revenir au sein de la zone avec un préavis d'un mois.

** Il est à noter qu'une calog niveau D se trouve dans la procédure CAPSP (Commission D'Aptitude du Personnel des Services de Police)

*** Il s'agit de 2 ouvriers l'un statutaire, le second contractuel à durée déterminée.

3. CONCLUSION

Il ressort qu'en respectant les 7 fonctionnalités de base, la capacité spécifique pour travailler dans les priorités du PZS est inexistante.

En conséquence, actuellement, le travail pour les priorités retenues se fera au travers des tâches régulières.

Les autorités administratives souhaitent compléter le cadre et font tout ce qui est nécessaire pour y arriver, néanmoins et ce n'est pas spécifiquement pour notre zone, le nombre de policiers disponibles « sur le marché » est insuffisant pour remplir les cadres tant de la police fédérale que des polices locales.

Les plus perspicaces auront remarqués que le nombre de places ouvertes dans le cadre de la mobilité ne correspond pas au TO. Ce qui est normal étant donné qu'il est attendu de connaître les priorités du nouveau PZS 2020 – 2025 et de leurs approbations par les Ministres de l'Intérieur et de la Justice avant de déterminer leurs affectation.

2) MOYENS

Aucune des entités communales composant la zone n'est mise sous tutelle. Leurs finances sont correctes et il en est de même pour la zone de police.

Les zones de police sont dépendantes du Ministère de l'Intérieur (SPF).

Pour l'établissement annuel du budget des zones de police, le Ministre de l'Intérieur publie au Moniteur Belge une circulaire (PLP). Normalement celle-ci doit être publiée au mois de juillet afin que les zones de police puissent suivre les directives et élaborer leur budget.

Malheureusement les circulaires comme la PLP 57 qui a été publiée le 21/11/2018 pour la préparation du budget de l'année 2019 est arrivée beaucoup trop tard puisqu'elle contient les dotations fédérales à inscrire (dotations fédérales de base, complémentaire, allocation sociale I, pour la politique de recrutement, pour la mise en œuvre de la loi "Salduz", de maintien de l'ordre, l'allocation sociale II,...) Ceci pour expliquer qu'il est très difficile de se projeter d'une manière fiable sur une période plus longue. D'autant plus qu'actuellement des modifications statutaires sont en cours et il semble qu'elles auront un impact budgétaire puisque des augmentations des barèmes semblent être au programme.

Les administrations communales doivent elles rentrer leur budget pour le mois d'octobre et doivent répondre à la circulaire contraignante du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville du SPW. Il y est mentionné le pourcentage qui peut être majoré pour les dotations communales des zones de police.

Matrice décisionnelle

Priorités									PZS 2020- 2025
	Ministre de Intérieur	Gouverne- ment Wallon	Procureur du Roi	Ville de Fleurus	Entité Pont- à- Celles	Entité Les Bons Villers	Moniteurs de sécurité	Zone de Police	
Sécurité routière au sens large	X	X		X	X	X	X	X	X
Trafic de stupéfiants	X	X	X					X	X
Radicalisme, terrorisme	X	X						X	X
Criminalité au sens large				X	X				
Armes									
Amélioration du délai de transmission des PV			X					X	X
Environnement		X							
Bien-être animal		X							
Prévention				X	X	X		X	
Cambriolage							X		Pt
Visibilité				X	X	X			

OBJECTIFS DU PLAN ZONAL DE SÉCURITÉ 2020-2025

LES PRIORITES RETENUES DANS LE CADRE DU PLAN ZONAL.

1) LA SECURITE ROUTIERE

A) OBJECTIF STRATEGIQUE

« Contribuer, avec tous les acteurs concernés, à stabiliser et si possible diminuer le nombre d'accidents de roulage avec lésions corporelles en s'attaquant aux causes que sont la conduite sous influence (alcoolémie / stupéfiant), l'ivresse au volant, la vitesse excessive, le non port de la ceinture de sécurité et l'usage du GSM au volant

L'accent sera également mis sur la prévention des jeunes en milieu scolaire (6^{ème} année primaire) des différentes écoles de la zone ».

B) GENERALITES

En effet, les autorités administratives sont souvent sollicitées par les citoyens se plaignant du comportement des conducteurs notamment par la vitesse et l'agressivité dont ils font preuve.

Ce qui est mis en exergue par les citoyens au travers du « Moniteur de Sécurité » dont pour les trois entités communales c'est la vitesse qui arrive en premier lieu suivie de la conduite agressive.

Il s'agit d'une priorité de la politique des autorités Fédérales (via Vias) et Régionale (RWRC (Réseau Wallon des Référents Circulation) ex-AWSR (Agence Wallonne de Sécurité Routière) qui se concrétise au travers des différentes campagnes menées.

Il s'agit également d'une contribution locale escomptée par la Police Fédérale

C) OBJECTIF peut être atteint notamment en

- Contribuant, avec tous les acteurs concernés, à une meilleure maîtrise et, si possible, à une diminution du nombre d'accidents de la circulation avec lésions corporelles et des infractions en matière de délinquance routière
- Assurant une présence préventive et, au besoin répressive, aux endroits et aux moments stratégiques
- Planifiant et exécutant des actions de dissuasion et de contrôle ciblées, notamment en matière d'excès de vitesse, d'alcool et de stupéfiant au volant, de GSM et de ceinture de sécurité

- Diminuant l'insécurité subjective en relation notamment avec la vitesse des usagers et la conduite sous influence (alcool / stupéfiant) en collaborant avec les médias sur les contrôles réalisés et les résultats
- Assurant la saisie qualitative des données statistiques relatives aux faits constatés dans le fichier central permettant à la Police Fédérale de confectionner les « baromètres »
- Maintenant la collaboration entre les divers intervenants (le Parquet, VIAS , RWRC,...)

D) APPROCHE GLOBALE

Etant donné que nous avons une capacité négative, l'approche se fera via le travail régulier et parfois renforcé par les PAC (Patrouilles Anti Criminalité) qui sont régulièrement engagées sur le terrain.

E) EVALUATION

Des évaluations régulières seront réalisées et il sera tenu compte des indicateurs de processus (activité) et des indicateurs d'effet suivants :

Indicateurs de processus : nombre d'actions, nombre de contrôles liés à cette problématique.

Indicateurs d'effet : nombre d'accidents de roulage avec lésions corporelles, nombre de tués, blessés graves, blessés légers, nombre de conducteurs contrôlés et nombre d'infractions.

F) REMARQUE LA PRÉVENTION.

Bien que la prévention n'était pas reprise dans les priorités du PZS précédent, la zone a été consciente qu'elle avait une influence sur les accidents de roulage sur le long terme, il n'en est pas moins vrai que les enfants sont des conducteurs en devenir et qu'ils exercent également une influence sur les comportements de leurs parents.

C'est une des raisons que cette fois la prévention en milieu scolaire est clairement indiquée.

2) LES STUPÉFIANTS

A) OBJECTIF STRATÉGIQUE :

« Contribuer à lutter contre le climat d'insécurité publique dans certains quartiers par la présence de citoyens au comportement dérangeant en raison de leur consommation de stupéfiant ».

B) GENERALITES

En effet, les autorités administratives sont souvent sollicitées par les nuisances occasionnées par les regroupement souvent de jeunes lesquels s'adonnent à la consommation de stupéfiant et souillent les rues par les déchets qu'ils y laissent.

Ce qui se retrouve en partie dans le moniteur de sécurité avec les nuisances sonores et les dépôts clandestins et détritrus traînant dans les rues.

Il s'agit d'une priorité de la politique criminelle du Parquet de Charleroi.

Monsieur le Procureur du Roi a relevé que « le trafic de stupéfiants est un phénomène criminel particulièrement problématique qui a des répercussions sur tous les types de criminalité (vols simples, vols à l'aide de violence, vols avec effractions, violences intrafamiliales commis par les consommateurs). Depuis plusieurs mois, des enquêtes de grande envergure ont été menées et ont permis de démanteler d'importants réseaux internationaux ».

Il s'agit également d'une contribution locale escomptée par la Police Fédérale

C) OBJECTIF PEUT ÊTRE ATTEINT NOTAMMENT EN

- Contribuant au démantèlement systématique et rapide des trafics de stupéfiants au niveau local
- Assurant un échange périodique d'informations entre les services de police et le Parquet
- Poursuivant l'analyse du phénomène afin d'en déterminer l'évolution et les zones les plus criminogènes
- Aidant à la détection des laboratoires et des plantations, notamment par la collecte d'informations au niveau des services de la proximité
- Interpellant un maximum de dealers et de consommateurs en tenant compte de la capacité disponible pour mener à bien les enquêtes

- Réorientant de façon adéquate les personnes concernées vers les divers services d'aide.

D) APPROCHE GLOBALE

Etant donné que nous avons une capacité négative, l'approche se fera via le travail régulier et au travers des PAC (Patrouilles Anti Criminalité) qui sont régulièrement engagées sur le terrain. Les enquêtes seront intercalées dans les autres dossiers du SER.

Les autorités communales s'engagent à maintenir les mises à jour des logiciels de recherche en matière de téléphonie (UFED, MERCURE) et soutiendront la demande d'achat pour les nouveaux logiciels permettant d'accélérer le travail d'enquête.

E) EVALUATION

Des évaluations régulières seront réalisées et il sera tenu compte des indicateurs de processus (activité) et des indicateurs d'effet suivants :

Indicateurs de processus : nombre de contrôles, nombre d'opérations, nombre d'auteurs, nombre de procès-verbaux établis dans le cadre de cette problématique .

Indicateurs d'effet : nombre de faits constatés, nombre d'auteurs et nature et quantité des marchandises saisies.

3) LE RADICALISME, L'EXTREMISME VIOLENT ET LE TERRORISME

A) OBJECTIF STRATÉGIQUE :

« Contribuer à la prévention de la radicalisation, de l'extrémisme violent et du terrorisme, en accordant une attention particulière à l'échange de l'information ».

B) GENERALITES

Bien que les autorités administratives ne sont actuellement pas confrontées à la problématique du radicalisme, de l'extrémisme violent et du terrorisme, rien ne dit qu'un problème dans ces thématiques ne va pas resurgir. Voir l'exemple repris ci-avant. Il serait trop tard d'intervenir lors de la surveillance si les dispositions n'ont pas été prises auparavant.

Cette problématique ne se retrouve pas dans le moniteur de sécurité mais nous connaissons l'individualisme des citoyens qui ne se mobilisent qu'à la survenance d'un évènement et qui par la suite va s'enfuir au fond de leur mémoire. Souvenons-nous également de la manifestation qui s'est déroulée devant l'administration communale, au « château de la paix » à Fleurus pour que la cavalcade se maintienne alors que les victimes de l'attentat terroriste à Bruxelles n'étaient pas encore identifiées puisqu'il venait de se dérouler deux jours avant.

Il s'agit bien évidemment d'une priorité de la politique criminelle du Parquet de Charleroi, comme d'ailleurs du Parquet Général.

Il s'agit également d'une contribution locale escomptée par la Police Fédérale

C) OBJECTIF PEUT ÊTRE ATTEINT NOTAMMENT EN

- Contribuant par une approche administrative à l'échange d'informations
- En utilisant internet et les TIC comme facilitateurs de la criminalité mais aussi pour le maintien de la sécurité et la recherche,
- En mettant l'accent sur la détermination de l'identité, fraude à l'identité et fraude au domicile
- Par une approche axée sur le butin
- En mettant l'accent sur la coopération internationale en matière de phénomènes de sécurité sur le plan administratif

D) APPROCHE GLOBALE

Même si nous avons une capacité négative, l'information peut aisément être obtenue par notamment les services de proximité mais également par tous les services de la zone qui non seulement peuvent avoir à faire avec les citoyens mais qui au travers de leurs missions ont l'occasion de pénétrer dans les habitations et peuvent de ce fait constater qu'un citoyen se laisse influencer par une religion.

E) EVALUATION

Des évaluations régulières seront réalisées notamment au niveau des CSIL, des plateformes opérationnelles et stratégiques en matière de terrorisme

POINT D'ATTENTION PARTICULIER

1) LES VOLS QUALIFIES DANS LES HABITATIONS

Etant donné que nous avons une capacité négative, il n'est pas possible de s'attaquer à tous les phénomènes criminels, un choix doit être opéré. Ce point d'attention particulier se fera via le travail régulier.

Une attention toute particulière y sera apportée car même s'il s'agit d'un phénomène qui déborde bien au-delà de la zone et qui touche tout l'arrondissement, il crée un sentiment d'insécurité tenace.

Le moniteur de sécurité laisse apparaître notamment sur l'entité de Pont-à-Celles une préoccupation vivace alors que c'est sur cette entité que le nombre de vols qualifiés dans les habitations a le plus diminué.

La prévention par la présence et la répression par l'occasion du flagrant délit peuvent se faire au travers du travail régulier des différents services notamment de l'intervention et au travers des PAC (Patrouilles Anti Criminalité) qui sont régulièrement engagées sur le terrain.

De plus, nous l'avons expliqué dans l'évaluation du PZS précédent que nous mettons l'accent sur la prévention par les techno préventionnistes qui se trouvent au sein des postes de police et qui recontactent les personnes victimes d'un vol qualifié habitation. Ce personnel techno préventionniste participe également à notre journée de la sécurité routière et également aux journées « porte ouverte d'un établissement scolaire ».

Notre SER local ne néglige pas les enquêtes judiciaires en cette matière qui ne sont d'ailleurs pas aisées car à cause des émissions télévisées, les auteurs ont des informations sur ce qu'il convient de faire pour ne plus laisser de trace.

2) EVALUATION

Des évaluations régulières seront réalisées au travers des « baromètres » de la police fédérale et il sera tenu compte des indicateurs d'effet suivants :

Indicateurs d'effet : nombre de vols qualifiés et tentatives sur la zone et dans les entités communales, la nature des objets volés, les périodes propices

INVESTISSEMENTS AU SEIN DE LA ZONE DE POLICE

1)En matière de véhicules.

La zone de police vient de renouveler une partie de son charroi

- 2 véhicules VW Tiguan, strippé police, 4 roues motrices, essence, 2.000 cc, 190 chevaux, destinés au service « intervention »
- 1 véhicule VW Passat variant, Alltrack, 4 roues motrices, diesel, 2.000 cc, 240 chevaux, destiné au service « intervention » et principalement pour les patrouilles anti criminalité. La zone possède ainsi et véhicule rapide capable d'intercepter en toute sécurité l'auteur d'une infraction qui tenterait de prendre la fuite.
- 1 véhicule VW Tiguan, banalisé, 4 roues motrices, essence, 2.000 cc, 190 chevaux, destinés aux officiers de garde.

2)En matière de vitesse.

La zone de police vient de recevoir un radar mobile pouvant être placé dans un véhicule strippé police et également sur un trépied. De ce fait la zone peut procéder par gradation en matière de vitesse, tout d'abord par des radars préventifs, ensuite notre nouveau radar dans un véhicule strippé et pour terminer un radar dans un véhicule banalisé.

Il s'agit du fameux cinémomètre « Redflex NK7 » disposant d'un flash infrarouge qui le rend opérationnel dans l'obscurité la plus complète et sans éblouir les contrevenants. Il permet également de mesurer la vitesse sur 3 voies de circulations dans chaque sens.

La zone avait introduit auprès du Ministre de la Mobilité et des Transports, un dossier pour l'obtention et l'installation de poteaux radars répressifs fixes.

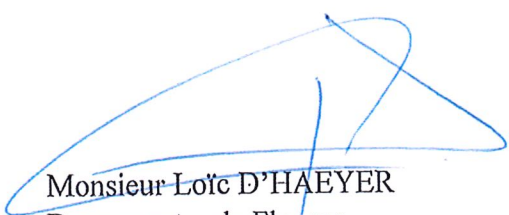
Le Ministre vient de marquer son accord pour les emplacements suivants :

- Fleurus, N29, chaussée de Gilly,
- Fleurus (Wangénies), N586, route de Gosselies,
- Pont-à-Celles, Thiméon, N586, rue Vandervelde,
- Pont-à-Celles, Buzet, N586, chaussée de Nivelles,
- Les Bons Villers, Mellet, N567, avenue Stassart,
- Les Bons Villers, Frasnes, N5, chaussée de Bruxelles près du n° 538
- Les Bons Villers, Frasnes, N5, chaussée de Bruxelles près du n° 73

APPROBATION DU PLAN ZONAL DE SECURITE

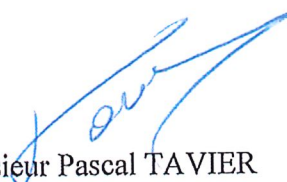
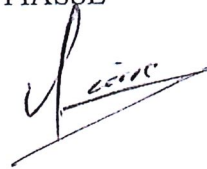
Le Conseil Zonal de Sécurité réuni en séance en date du 24 juin 2019 a approuvé le Plan Zonal de Sécurité 2020 – 2025 de la zone de Police « Brunau ».

Fait à Fleurus, le 24 juin 2019.



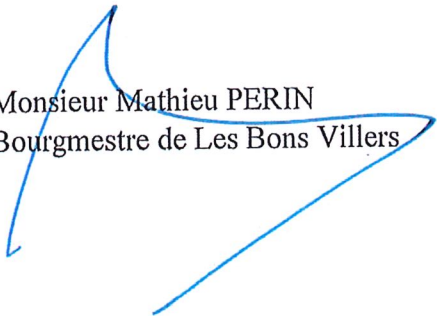
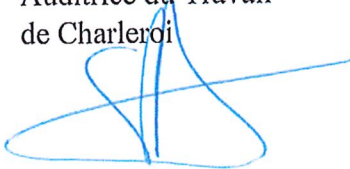
Monsieur Loïc D'HAEYER
Bourgmestre de Fleurus
Président du Collège et du Conseil de Police

Monsieur Vincent FIASSE
Procureur du Roi
de Charleroi

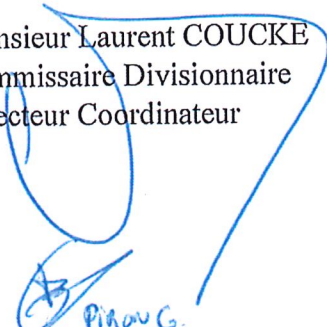


Monsieur Pascal TAVIER
Bourgmestre de Pont-à-Celles

Madame Sophie SALENS
Auditrice du Travail
de Charleroi



Monsieur Mathieu PERIN
Bourgmestre de Les Bons Villers



Monsieur Laurent COUCKE
Commissaire Divisionnaire
Directeur Coordinateur

Monsieur Christian MARIT
1^{er} Commissaire Divisionnaire
Chef de Corps



P.O. Monsieur Pascal GARLEMENT
Commissaire Divisionnaire
Directeur Judiciaire

